



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

L'article L2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique doit être jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à une obligation pour le Syndicat de Coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord. Elle sera, comme le budget primitif 2026, disponible sur le site internet du Parc.

Le budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 (budget principal et budgets annexes).

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du Parc intègre :

> Les dépenses et recettes dites « **statutaires** » c'est-à-dire nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de la part de l'équipe du Parc occupant des missions considérées comme permanentes et intangibles pour la réalisation des objectifs de la charte du Parc. Le budget dit statutaire comprend également l'ensemble des charges liées à l'entretien courant du patrimoine matériel et immatériel détenu, occupé ou utilisé par le Parc (château, véhicule ...) ainsi que les charges liées au remboursement des intérêts de la dette.

> Les dépenses et recettes liées au « **programme d'actions** » qui regroupent les projets dont le Parc est maître d'ouvrage, et les opérations de soutien à des maîtres d'ouvrages locaux servant les objectifs de la Charte.

> Les résultats reportés qui ont été constatés au compte financier unique 2025.

Il est à rappeler que, depuis 2024 et la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le budget primitif intègre une présentation par fonction qui permet d'identifier la destination des dépenses et recettes budgétées.

1) Les dépenses et recettes dites « **statutaires** »

Ce budget statutaire sert de calcul aux participations statutaires versées chaque année par les membres du Syndicat Mixte de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), énumérés à l'article 1 des statuts. Le montant du budget statutaire 2026 ainsi que des contributions statutaires qui en découlent ont été déterminés par le Comité Syndical lors de sa séance du 31 janvier dernier.

Le budget statutaire s'élève, en section de fonctionnement, à 1.663.500 €. Il permet de financer 21,6 ETP.

Pour mémoire, le budget statutaire a évolué de la manière suivante :

	2025	2026	Evolution 2025-2026
011 - Charges à caractère général	265 900 €	261 000 €	-1,84%
012 - Charges de personnel	1 295 580 €	1 333 600 €	2,93%
65 - Charges de gestion courante	64 400 €	64 400 €	0%
66 - Charges financières	4 500 €	4 500 €	0%
023 - Virement à la section d'investissement	24 100 €		-100%
TOTAL	1 654 480 €	1 663 500 €	0,55%

2) Les dépenses et recettes liées au « **programme d'actions** » qui regroupent les projets dont le Parc est maître d'ouvrage, et les opérations de soutien à des maîtres d'ouvrages locaux servant les objectifs de la Charte.

Les crédits liés au programme d'actions concernent :

> 1/ **Les opérations engagées par le Parc lors des précédents exercices et non achevées au 31/12/2025**

En **fonctionnement**, les opérations engagées et non soldées financièrement présentent un solde bénéficiaire de 1.740.628,72 € correspondant à 1.587.822,90 € de dépenses reportées non réalisées et 3.328.451,62 € de recettes à encaisser.

Les principaux projets non soldés au 31/12/2025 et nécessitant donc des reports de crédits sont :

- Plan de paysage : 86.444,95 €
- Natura 2000 2023-2025 : 120.463,81 €
- Natura 2000 Erbsenthal : 77.047,20 €
- Plan Régional d'Actions du Lynx 2023-2025 : 122.885,08 €
- Programme Jardiner pour la biodiversité : 23.729,90 €
- LIFE Biodiv'Est 2022-2026 : 64.228,97 €
- Dispositif « Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord ? » : 256.922,28 €
- Programme FEDER sur la forêt (OPP et placettes) mené avec les 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est : 439.657,24 €
- Accompagner le développement d'un atelier collectif/transformation de viande sur les Vosges du Nord : 27.360 €
- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels 2025 : 12.260 €
- Préserver la biodiversité des zones humides et gérer écologiquement les fonds de vallées : 18.594,41 €
- Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage 2025 : 14.000 €
- Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et l'innovation en milieu rural 2025 : 10.409,17 €
- Accompagner le débat permanent dans les Vosges du Nord – faire vivre le lien entre la jeunesse, la communauté éducative, les délégués et leur territoire : 15.750,20 €
- Accompagner les éleveurs du territoire vers l'agro-écologie : 53.000 €
- Pérenniser l'observatoire photographique du paysage / Horizon Climatic - jusqu'à la fin du projet 2027 : 55.655,64€
- Adapter nos modes d'habiter au changement climatique 2025 : 1.500 €
- Architecte conseil mutualisé 2025 : 16.855 €
- Résidences architecture et paysagères 2025 - interparcs : 24.825,93 €
- Maison Homme et Nature Sturzelbronn : 132.058,60 €
- Divers (combustibles, intérêts ligne trésorerie..., factures payées en janvier 2026) : 14.174,52 €

En **investissement**, les opérations engagées et non soldées présentent un solde déficitaire de 379,84 € correspondant à 1.376.006,85 € de dépenses reportées non réalisées et 1.375.627,01 € de recettes à encaisser. Le déficit est compensé par une partie de l'excédent d'investissement au 31/12/2025, repris au budget primitif 2026.

Les principaux projets d'investissement non soldés au 31/12/2025 et nécessitant donc des reports de crédits sont :

- Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord ? : 244.346,60 €
- Jardiner pour la biodiversité – aménagements espaces publics : 114.930,43 €
- Tourisme sans barrières : 55.000 €
- Eco-compteurs : 37.120,80 €
- Mise en œuvre du plan de paysage (bivouacs et haltes) : 66.740,57 €
- FEDER Forêt – Placettes forestières (matériel, véhicules) : 40.085,75 €
- Observatoire photographique du paysage / Horizon Climatic (aménagements points de vue) : 78.880 €
- Résidences d'architecture et de paysage interparcs 2025 : 54.000 €

- **Bières photographiques** : 32.654,33 €

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-0310040-01
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

- Mise en œuvre plan de préservation dans 4-5 communes / programme citoyen biodiversité : 15.000 €
- Aménagement Salle Parva Petra : 35.973,28 €
- Etude MOE Maison Homme et Nature Sturzelbronn : 100.245,47 €
- Scénographie, matériel et aménagements extérieurs Maison Homme et Nature Sturzelbronn : 501.029,62 €

Au total, les actions antérieures non achevées et donc reportées en 2026 s'élèvent à 2.963.829,75 € en dépenses et 4.704.078,63 € en recettes soit un solde total positif de 1.740.248,88 €. Toutefois, ce solde est à mettre en corrélation avec les inscriptions des actions 2026, dont certaines sont financées par les recettes des actions antérieures (programmes pluriannuels).

> 2/ Les nouveaux crédits liés à la réalisation des actions programmées en 2026

Ces actions, présentées lors de la séance du 7 mars 2026, ont été intégrées au budget primitif 2026.

En **section de fonctionnement**, elles représentent une prévision de dépenses à hauteur de 3.761.012,14 € pour une recette prévisionnelle 2.020.383,42 €.

En **section d'investissement**, les inscriptions réalisées au titre des actions programmées dans le cadre de l'année 2025 s'élèvent à 653.458,06 € en dépenses et à 653.837,90 € en recettes.

Bien que les actions soient votées en équilibre, les inscriptions dépenses / recettes divergent notamment car, pour les projets pluriannuels, des avances ont parfois été encaissées en N-1 pour l'année N ou car certaines actions valorisent du temps de travail interne et génèrent un différentiel de recettes et de dépenses. Ce décalage entre les dépenses et recettes est lié à l'encaissement par anticipation de certaines avances de subventions.

Le montant global du budget primitif du Parc s'établit à 7.012.335,04 € en fonctionnement et à 2.029.464,91 € en investissement soit un total de 9.041.799,95 €.

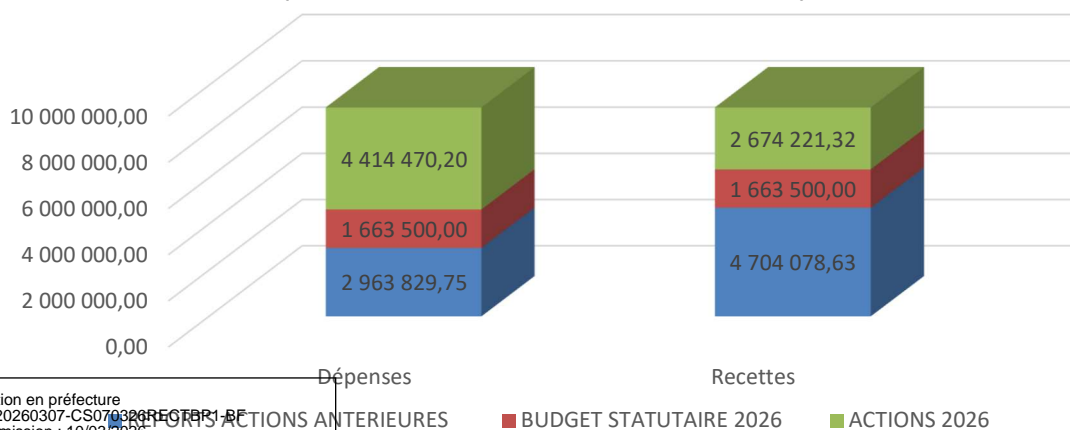
3) Les résultats reportés qui ont été constatés au compte financier unique 2025.

Le montant des dépenses présentées intègre le déficit de fonctionnement reporté, constaté au compte financier unique 2025, d'un montant de 960.041.95 €.

Le montant des recettes d'investissement intègre l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 135.955,74 €.

Synthèse des inscriptions

Structure du budget primitif
(fonctionnement + Investissement)



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326-REG-PR-26
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **7.012.335,04 €**.

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	MONTANTS BP 2026
011 – Charges à caractère général	2.382.996,81 €
012 – Charges de personnel	3.396.603,23 €
65 – Autres charges de gestion courante	80.504,79 €
66 – Charges financières	33.500,00 €
67 – Charges spécifiques	801,38 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	157.886,88 €
002 – Déficit de fonctionnement reporté	960.041,95 €
TOTAL	7.012.335,04 €

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Titulaires FPT (dont 2 en détachement et 1 en disponibilité)	18,5	18	975.710,00 €
CDI	7	7	1.206.700,00 €
Contractuels CDD	20	20	
Emploi avenir PEC	1	0,5	15.500,00 €
Cotisations URSSAF			484.900,00 €
Cotisations caisses retraite			366.490,00 €
Cotisations Pôle emploi			54.700,00 €
Cotisations assurances personnel			62.323,00 €
Cotisations Fonds National SFT			5.530,00 €
Cotisations FIPHFH et autres			11.505,14 €
Cotisations médecine du travail			9.633,09 €
Autres charges de personnel (chèques déjeuners)			104.880,00 €
Cotisations FNAL, CDG, CNFPT, CSA			62.482,00 €
Autre personnel extérieur (stagiaires)			36.250,00 €
Totaux 2026	46,5	45,5	3.396.603,23 €

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	MONTANTS BP 2026
013 – Atténuation de charges	16.180,00 €
70 – Produits des services, du domaine	0,00 €
74 – Dotations et participations	6.856.113,73 €
75 – Autres produits de gestion courante	98.735,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	41.306,31 €
TOTAL	7.012.335,04 €

Sections
Avis de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326RECTBP1-BF
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

La répartition des cotisations statutaires est la suivante :

Article 15 des statuts	2025	2026	Evolution 2025-2026
74 - Dotations	1 605 330 €	1 623 820 €	1,15%
<i>Etat</i>	159 900 €	150 000 €	-6,19%
Cotisations statutaires	1 326 380 €	1 326 380 €	0,00%
<i>Région</i>	539 840 €	539 840 €	0,00%
<i>CEA</i>	257 540 €	257 540 €	0,00%
<i>CD57</i>	140 500 €	140 500 €	0,00%
<i>Communes</i>	204 400 €	204 400 €	0,00%
<i>Villes Portes</i>	19 100 €	19 100 €	0,00%
<i>Villes Périphériques</i>	38 600 €	38 600 €	0,00%
<i>EPCI</i>	126 400 €	126 400 €	0,00%
<i>Communes associées</i>	9 000 €	9 000 €	0,00%
<i>Autres organismes</i>	110 050 €	138 440 €	25,80%
013 - Atténuations de charges	16 150 €	16 180 €	0,19%
75 - produits de gestion courante	33 000 €	23 500 €	-28,79%
TOTAL	1 654 480 €	1 663 500 €	0,55%

Au regard des recettes attendues et des statuts, la contribution statutaire 2026 est stable.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **2.029.464,91 €**.

Dépenses d'investissement par chapitre :

CHAPITRES	MONTANTS BP 2026
16 – Emprunts	24.210,00 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	483.985,07 €
21 – Immobilisations corporelles	1.360.146,52 €
23 – Immobilisations en cours	119.817,01 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	41.306,31 €
TOTAL	2.029.464,91 €

Recettes d'investissement par chapitre :

CHAPITRES	MONTANTS BP 2026
10 – Dotations, fonds divers et réserves	27.013,92 €
13 – Subventions d'investissement	1.708.608,37 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	157.886,88 €
001 – Excédent d'investissement reporté	135.955,74 €
TOTAL	2.029.464,91 €

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326RECTBP1-BF
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

EPARGNE BRUTE, ENDETTEMENT, PRINCIPAUX RATIOS

Le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un syndicat mixte ne disposant pas de fonds propres. Son fonctionnement courant est presque exclusivement financé par les cotisations statutaires de ses membres ou par des subventions ou dotations.

Le budget primitif du SYCOPARC intègre le remboursement du capital de la dette liée à l'emprunt pour les travaux du château.

Ce fonctionnement engendre le fait que l'épargne brute du SYCOPARC (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) est égale au capital de la dette soit à 24.210 €.

L'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) est égale à zéro.

Le budget du SYCOPARC n'a pas vocation à générer de capacité d'autofinancement autre que celle nécessaire au remboursement de la dette du syndicat.

Le taux d'endettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. Il est de **0,0523 %**.

La marge d'autofinancement courant se calcule en effectuant le rapport entre :

Les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et les produits de fonctionnement. Elle est égale **1**.

La capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, il s'exprime en nombre d'années. Pour 2026, elle est égale à 15,06 ce qui correspond à la durée de remboursement de l'emprunt contracté par le SYCOPARC pour la réhabilitation de son siège.

Le coefficient de rigidité (Dépenses de personnel / Recettes Réelles de fonctionnement) s'élève à 48,72 %.

*La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **81.797,86 €***

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Matériel de bureau, matériel informatique, matériel divers	20.496,18 €	Virement de la section de fonctionnement	25.000,00 €
Travaux de bâtiment	20.000,00 €	Dotation, fonds divers et réserve	15.384,13 €
Déficit d'investissement reporté	40.384,13 €	Subventions d'investissement	35.000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	917,55 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6.413,73 €
TOTAL	81.797,86 €	TOTAL	81.797,86 €

Budget annexe de la Conservation des Musées

*La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **266.180,21 €***

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	39.550,21 €	Participation de l'Etat	25.440,00 €
Charges de personnel	225.880,00 €	Participation de la Région Grand Est	
Autres charges de gestion courante	750,00 €	Participation de la CEA	30.000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté		Contributions statutaires des communes	144.296,00 €
		Contributions statutaires des EPCI	36.074,00 €
		Autres produits de gestion courante (versement part agents chèques déjeuners)	2.820,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	27.550,21 €
TOTAL	266.180,21 €	TOTAL	266.180,21 €

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Titulaires FPT	3,5	3,5	144.190,00 €
Autre personne extérieur (stagiaire)			
Cotisations URSSAF			17.600,00 €
Cotisations caisses retraite			47.000,00 €
Cotisations assurances personnel			6.500,00 €
Cotisations Fonds National SFT			800,00 €
Cotisations médecine du travail			540,00 €
Autres charges de personnel (chèques déjeuners)			5.640,00 €
Cotisations FNAL, CDG, CNFPT, CSA			3.610,00 €
Totaux 2026	3,5	3,5	225.880,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326RECTBP1-BF
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Budget annexe du Festival du Jazz

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **524.700,00 €**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général (contrats cessions concerts, logistique, communication...)	420.200,00 €	Produits des services (billetterie)	238.500,00 €
Charges de personnel	104.500,00 €	Participation de la DRAC	20.000,00 €
		Participation de la Région	75.200,00 €
		Participation de la CeA	9.000,00 €
		Participation commune LPP, communauté communes HLPP	17.500,00 €
		Particip.crédits européens (FSE)	35.000,00 €
		Participation SACEM, CNM, SPEDIDAM, Association	47.063,27 €
		Participation mécènes	35.000,00 €
		Coproductions, autres participations	28.500,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	17.936,73 €
		Autres produits gestion courante	1.000,00 €
TOTAL	524.700,00 €	TOTAL	524.700,00 €

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Contractuels CDD	1	1	68.000,00 €
Autre personnel extérieur (stagiaire)			3.000,00 €
Intermittents spectacle			33.500,00 €
Totaux 2026	1	1	104.500,00 €

Budget annexe du Boutique du Parc

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **65.120,00 €**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général (achat marchandises, fournitures)	54.020,00 €	Produits des services (ventes)	45.910,65 €
Charges de personnel	11.100,00 €		
Déficit de fonctionnement reporté		Excédent de fonctionnement reporté	19.209,35 €
TOTAL	65.120,00 €	TOTAL	65.120,00 €

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Contractuels CDD	1	0,3	11.100,00 €
Totaux 2026	1	0,3	11.100,00 €